

CNT

Union des syndicats
de la région parisienne

Confédération nationale du travail



Cette année, le défilé du 1^{er}-Mai sera marqué par le Traité constitutionnel européen (TCE) et le référendum français. Thème électoraliste pour le 1^{er}-Mai, ce projet constitutionnel et ses conséquences représentent d'abord un réel danger pour tous les travailleurs.

CONTRE L'EUROPE DU CAPITAL, SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

Les travailleurs des pays de l'Union européenne seront mis en concurrence ; les inégalités sociales et territoriales vont augmenter : flexibilisation du marché du travail, privatisations, concentrations et restructurations industrielles à grande échelle, le tout en vue de baisser les « charges sociales ».

Concurrence entre travailleurs européens : délocalisations, droits sociaux harmonisés par le bas, droit du travail remis en cause (directive Bolkestein)

Avec la « liberté des services » les entreprises prestataires de services pourront s'installer dans un autre pays européen, mais à cause du **principe d'origine** ces entreprises seront sous la loi du pays de leur siège social et non celle du pays où le service sera rendu. En pratique, les salariés d'une entreprise lituanienne auront des droits sociaux lituaniens en France. Et c'est aux autorités lituaniennes de surveiller le respect de ces droits ! Avec aucun moyen de contrôle en France !

Travailleurs immigrés extra-européens : criminalisés, privés des droits européens... = droits européens tirés vers le bas au profit des patrons.

Moins de contrôle pour les « entreprises immigrées »... mais plus de contrôle et de surveillance des travailleurs immigrés. La construction de l'Europe se fait dans une logique purement pro-patronale. C'est à eux que sert la logique d'exclusion des étrangers (à l'Europe), un « nationalisme européen » qu'exploite de son côté l'extrême-droite.

Les étrangers sont surveillés, avant d'avoir des droits. Contrôle des frontières renforcés, accords de réadmission, chantage économique aux pays du Sud, fichage généralisé, restrictions au droit d'asile. La « coopération avec les pays tiers pour gérer les flux de demandeurs d'asile » (art. III-266) pourra créer des « camps » de réfugiés dans les pays de transit, afin d'externaliser les demandes. En revanche, l'art. II-75 sous-entend que les travailleurs immigrés pourront ne pas avoir les mêmes droits que les travailleurs européens.

Cette politique favorise le travail clandestin et la criminalisation des travailleurs. Cela bien entendu au service du patronat, qui dispose d'une masse de travailleurs corvéables à merci, encore plus fragiles que les précaires, pour les travaux les plus pénibles (bâtiment, nettoyage...).

Cela permet également d'accroître la pression sur les salariés européens, peu enclins à accepter des conditions de travail aussi dégradées.

Le problème, pour les travailleurs européens, ce ne sont pas les travailleurs immigrés, mais leurs conditions de travail : nous devons tous avoir les mêmes droits pour garantir ces droits. ➡

L'EUROPE ET LES TRAVAILLEURS

● **Le droit du travail** (art. III-213). Aucune perspective en terme de Code du travail européen. Mais une précision : « l'Union et les Etats membres agissent en tenant compte de [...] la nécessité de maintenir la compétitivité de l'économie de l'union » !

● **Le droit au travail** (II-75). Disparaît. C'est renoncer à l'objectif du plein emploi.

● **Le droit de grève** (art. 55). Le traité sous-entend qu'il pourrait être incompatible avec l'Etat de droit. Il reconnaît (art II-88) le lock-out (en cas de grève, le patron peut fermer l'entreprise !). Il est subordonné (art. III-210 et III-209) à « la nécessité de maintenir la compétitivité de l'Union ». Sa défense est exclue des objectifs de l'Union.

J. Barrot, ancien commissaire européen ultra-libéral, a affirmé dans *Le Parisien* du 20/02/05, qu'une grève n'était « en rien conforme à l'esprit de la future Constitution européenne, qui veut prévenir de tels débordements préjudiciables à l'image du syndicalisme, [...] aux intérêts économiques des compagnies. »

● **Le dumping social.** La Constitution et les directives qui en appliquent les principes sont des armes pour casser les droits des salariés. **La directive des services (Bolkestein)** : application du principe de libéralisation des services inscrit dans la Constitution.

Directive aménagement du temps de travail :

- Temps de travail maxi hebdo de 67 heures.
- Opt-out : dérogation individuelle ou collective, au max. légal du temps de travail ; etc.

● **Les services publics.** Ils sont transformés en « services économiques d'intérêt général » (SIEG). Ils « doivent être ouverts à la concurrence (articles III-166). C'est donc bien la mort des services publics.

Au bout du compte, ce sont les salariés qui paient 3 fois les bénéfices des entreprises :

- **en tant que salariés**, leurs conditions de travail et leurs salaires se détériorent ;
- **en tant qu'usagers**, devenus « clients », la logique de rentabilité l'emporte sur la qualité ;
- **en tant que contribuable**, leurs impôts alimentent les bénéfices des entreprises (délégation de service public).

➔ **Les "valeurs" du traité constitutionnel ?
Concurrence, économie, marché...**

Nos valeurs ? Service public, droits des travailleurs, protection sociale...

2/3 du projet constitutionnel, et toutes ses dispositions contraignantes, sont dédiés à l'économie, la concurrence... L'Europe sociale se contente de belles proclamations d'intention qui n'engagent à rien... Les services publics ? Inexistants. Le « libéralisme économique » est la seule règle, c'est la fin des garanties collectives, des systèmes de sécurité sociale développés en Europe, fondés sur la solidarité et l'égalité des droits.

La Constitution est un projet de l'Europe des grands patrons. Ses défenseurs: le Medef, l'UNICE (patronat européen), les partis de la droite libérale, la majorité du PS passée à l'idéologie de marché, et un « syndicalisme » européen type CFTD...

CNT

Internationaliste !

Au niveau européen, le traité constitutionnel (TCE) affiche les objectifs : imposer le capitalisme libéral, criminaliser les luttes, favoriser un « dialogue social » dans lequel les patrons ont toutes les cartes en mains. L'appel de la Confédération européenne des syndicats (CES) à voter « Oui » à ce traité antisocial marque la coupure de ce syndicalisme d'accompagnement d'avec la réalité des salariés.

Au niveau mondial, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), avec des textes comme l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), pose un cadre similaire au TCE : pouvoirs locaux dépossédés de toute possibilité d'action dans les domaines touchant à la libre concurrence, capacité répressives, policières et militaires, articulées au niveau de l'Otan ; zones d'exploitation pro-

tégées, héritées de la colonisation, sous contrôle du FMI et de la Banque mondiale, si besoin est avec des interventions militaires directes ou des blocus meurtriers.

Une offensive syndicaliste

L'approche syndicaliste pose le travailleur au cœur de l'organisation sociale. La perspective d'une société sans classes suppose que tous appartiennent à la seule classe des travailleurs. Cela signifie la fin de l'exploitation capitaliste, puisque tous participent au bien-être collectif, chacun dans la mesure de ses moyens, comme tous récoltent les fruits de l'effort collectif.

La nécessité apparaît de construire un syndicalisme internationaliste fort. Pour répondre à une idéologie capitaliste intégriste, ne tolérant aucune entrave au droit de l'argent (droits sociaux, droit du travail). Pour répondre à la mondialisation, cet internationalisme du capital, qui veut abattre tout ce qui limite la liberté des capitaux (services publics, fiscalité), et qui écrase les cultures populaires.

Pour une Europe des travailleurs

● **A la concertation syndicale par le haut de la CES,** qui regroupe des permanents ne connaissant plus que les bureaux où se négocient des traités obscurs, nous opposons un internationalisme par la base, avec des luttes internationales, des informations et des rencontres entre salariés de tous pays.

● **A la liberté sans frontières des capitaux, nous opposons la liberté des travailleurs à s'établir où ils le souhaitent,** à conquérir de nouveaux droits, à s'unir par-delà les frontières.

● **A l'harmonisation par le bas des droits sociaux, nous opposons la contagion des acquis sociaux les plus favorables, (droit du travail, maladie, retraite, chômage...)** propagés par des organisations syndicales refusant le capitalisme.

● **A la déliquescence des services publics, livrés à des intérêts privés, nous opposons la création de services publics européens,** la mise en commun de nos richesses, pour que tous, de Vilnius à Paris, d'Istanbul à Stockholm, aient le même accès à la santé, à l'éducation, aux transports, à l'électricité...

➔ **Prendre contact avec la CNT région parisienne**

➔ **S'abonner au CNT-Infos (trimestriel, gratuit)**

➔ **S'abonner à la newsletter de la CNT**

**33, rue des Vignoles,
75020 Paris**

01-43-72-09-54

br.rp@cnt-f.org

(précisez votre profession et votre secteur d'activité afin que votre demande soit traitée au mieux)

<http://cnt-f.org>

(actu, dossiers, contacts et sites des syndicats...)

**Se battre pour que tous les travailleurs aient les mêmes droits,
c'est le seul moyen de défendre nos droits !**